

CRITÈRES D'ÉVALUATION PPR

Chez des patients suivis pour PPR ou HORTON et devenus corticodépendants indiquer si les critères ci-dessous sont présents dans les dossiers.

Critère 1 :

La durée possible de la corticothérapie, pierre angulaire du traitement de la PPR, est connue du patient ?

Critère 2 :

La surveillance de la CRP ou de la VS est-elle réalisée tous les mois ou deux mois ?

Critère 3 :

Une fois en rémission, le patient a-t-il été informé du risque de rebond biologique (réélévation de la CRP ou VS) ou de rechutes cliniques de type PPR ou Horton ?

Critère 4 :

L'adhésion du patient au traitement a-t-elle été vérifiée en cas de corticodépendance apparente ?

Critère 5 :

Une polyarthrite rhumatoïde a-t-elle été recherchée en cas de corticodépendance (autoanticorps ACPA, facteurs rhumatoïdes) ?

Critère 6 :

Une chondrocalcinose a-t-elle été recherchée en cas de corticodépendance ? (liserés radiologiques typiques)

Critère 7 :

Une artérite giganto-cellulaire a-t-elle été recherchée en cas de corticodépendance ?

Critère 8 :

Un TEP scanner a-t-il été envisagé en cas de corticodépendance

Critère 9 :

Un essai de méthotrexate a-t-il été fait en cas de corticodépendance ?

Critère 10 :

Un essai réel, tangible de sevrage en cortisone a-t-il été effectué en

rémission ?